

## NOTICE D'INFORMATION INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES DRÔME 2021

**Du 03 mai au 19 juillet** : Inscription de **TOUS LES ELEVES** drômois  
du 1<sup>er</sup> degré (RPI et fermetures d'école uniquement) et du 2<sup>nd</sup> degré  
**Aucune reconduction automatique**

**Attention, à partir du 20 juillet,**  
**pénalité de retard de 30 € pour les inscriptions hors délai**  
**sauf affectations tardives et déménagements après le 19/07 (avec justificatifs à l'appui – cf Guide Transports scolaires) et demandes d'indemnités kilométriques**

Pour **TOUS** les élèves faisant une demande de transport **en CAR**  
(scolarisés dans la Drôme ou hors Drôme,  
1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré)

=> inscription sur :  
[www.auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome](http://www.auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome)

**de mai à septembre**

Instruction des dossiers par l'Antenne des  
Transports de la Drôme et  
**création (avec envoi dans les établissements)**  
**ou rechargement des cartes** OûRA!

**de mi-septembre à fin octobre**

Vérification par les établissements scolaires de la  
conformité des informations déclarées par les  
familles lors des inscriptions des élèves pris en  
charge, via leur lien Web

Les établissements font remonter à l'Antenne  
uniquement les non-conformités pour blocage  
éventuel des contrats

Pour les élèves faisant une demande de transport  
**en TRAIN** ou les élèves de + de 16 ans scolarisés en  
**ULIS**

=> inscription papier **uniquement**, à partir du  
formulaire accessible sur  
[www.auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome](http://www.auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome)  
ou disponible dans les établissements  
**+ liasse SNCF (pour le train)**

Pour les **demandes de train, visa obligatoire de l'établissement** avec cachet apposé sur la liasse SNCF, avant envoi à l'Antenne des Transports de la Drôme

Envoi par les familles des demandes papier et  
des liasses SNCF à l'Antenne des Transports 26

**de mai à septembre**

Instruction des dossiers par l'Antenne des  
Transports de la Drôme et **création (avec envoi dans les établissements) ou rechargement des cartes** OûRA! pour les demi-pensionnaires  
(ou création des billets de train pour les internes)

**RAPPEL** Les familles n'ayant pas accès à internet ou ne pouvant pas payer en ligne peuvent s'inscrire par papier

➤ Pour les élèves de plus de 16 ans devant payer la **participation de 93 €**, les familles peuvent choisir le **paiement différé (prélèvement le 06/09/2021)**, uniquement si l'inscription est réalisée par internet avant le 20/07

➤ **Les élèves à la fois domiciliés et scolarisés sur le périmètre d'une agglomération** (Valence/Romans ; Montélimar ; Arche) doivent s'inscrire auprès du service Transports de l'Agglomération concernée.

➤ **Les scolaires non-ayants-droits** peuvent être transportés dans le cadre des Abonnements Places disponibles (Places disponibles 26 à 135 € ou 70 € ; Places disponibles 26/07) ou des Tickets scolaires à 1 € – cf Guide Transports scolaires

➤ **Tarifs des duplicatas : 15 €** pour perte et détérioration ; **gratuité** pour vol (avec transmission du PV de déclaration de vol)

Attention, les modalités d'utilisation de la carte OûRA ont été simplifiées, merci de bien lire les nouvelles instructions au dos.



## La CARTE OÛRA!

### Support de titre de transport pour tous les scolaires drômois

#### IMPORTANT !

L'élève qui possède déjà une carte OÛRA! doit la CONSERVER car sa durée de vie est de 5 ans et elle servira pour les prochaines années scolaires

Même si l'élève possède déjà une carte OÛRA!  
il doit renouveler sa demande de transport chaque année  
auprès de l'Antenne Régionale des Transports de la Drôme

### Modalités de fonctionnement de la carte OÛRA!

#### Transport en car

##### **Elève ne possédant pas de carte OÛRA!**

➔ les cartes OÛRA! des nouveaux élèves seront adressées avant la rentrée scolaire dans les établissements scolaires pour distribution. Ces cartes seront déjà chargées avec le contrat de transport scolaire de la Drôme.

##### **Elève déjà en possession d'une carte OÛRA!**

➔ le nouvel abonnement scolaire sur une ligne de la Drôme (ou de l'Ardèche) sera chargé automatiquement sur sa carte OÛRA! lors de sa 1<sup>ère</sup> validation dans le car à la rentrée scolaire, après instruction de son dossier de transport.

#### **Attention, exception pour :**

- Les élèves possédant une carte OÛRA! délivrée par Montélibus

- Les élèves empruntant une ligne iséroise

➔ Ces élèves devront impérativement se rendre en gare routière de Valence, Montélimar ou Romans munis de leur carte OÛRA!, afin de faire charger leur abonnement de transport scolaire.

#### Transport en train

**Elève demi-pensionnaire** : muni du feuillet 6 de la liasse SNCF et de la carte OÛRA!, il se rendra à la gare de retrait indiquée sur la liasse pour y faire charger son abonnement de train.

**Elève interne** : muni du feuillet 5 de la liasse SNCF, il se rendra à la gare de retrait indiquée sur la liasse pour récupérer ses billets et son abonnement papier. Ces derniers ne seront pas sur sa carte OÛRA!

**Antenne Régionale des Transports Scolaires et Interurbains de la Drôme**

**Espace Rovaltain (à côté de la gare TGV de Valence)**

**BP 10205 - 26958 VALENCE CEDEX 9**

**04 26 73 33 00 – transports26@auvergnerhonealpes.fr**